



# DOSSIER DE PRESSE

Lancement du



à Cachan

[budgetparticipatif.ville-cachan.fr](http://budgetparticipatif.ville-cachan.fr)

—ville-cachan.fr—



# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

## Cachan lance son premier budget participatif !

Le 15 janvier 2019

**Cette année, et pour la première fois, la Municipalité consacre une part du budget d'investissement de la ville à la réalisation de projets proposés par les Cachanais.es. À partir du 17 janvier, les citoyens pourront soumettre leur(s) idées pour la ville !**

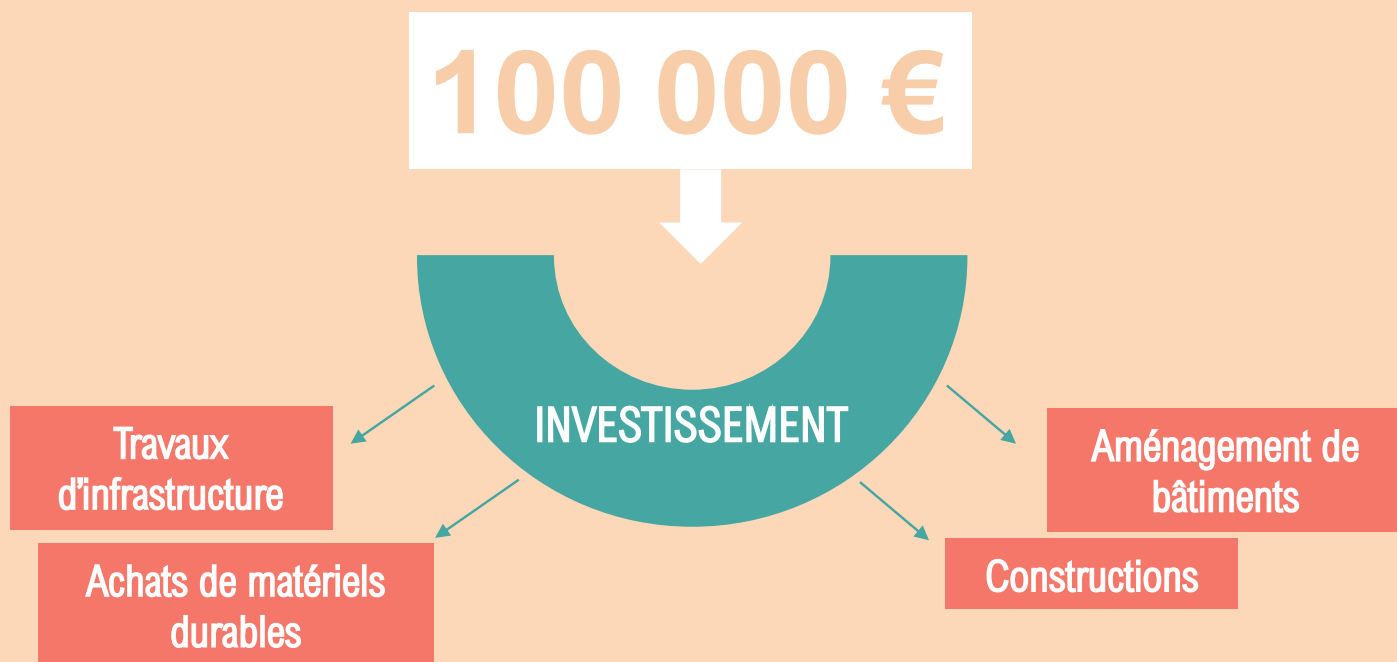
Hélène de Comarmond, Maire de Cachan, et la municipalité offrent la possibilité aux Cachanais.es de contribuer à la vie citoyenne locale en lançant le premier budget participatif de la ville. Concrètement, ce sont 100 000€ du budget global municipal annuel qui vont être investis pour les projets citoyens. Du 17 janvier au 17 février, tous les habitants pourront participer et soumettre leur idée sur la plateforme [budgetparticipatif.ville-cachan.fr](http://budgetparticipatif.ville-cachan.fr) ou dans les urnes déployées à cet effet. Qui peut participer à cette démarche citoyenne ? Toutes les Cachanaises et tous les Cachanais à partir de 10 ans, quelle que soit leur nationalité. Les projets seront ensuite étudiés et soumis au vote des citoyens à partir du 6 mai.

Pour assurer la totale transparence de la démarche, un comité citoyen sera créé. Il sera composé d'un représentant de chacun des comités de quartier, un représentant du Conseil des étrangers, quatre jeunes volontaires (lycéens, collégiens, en structure d'insertion, membre d'une association), et cinq citoyens adultes tirés au sort. Les citoyens intéressés peuvent envoyer leur candidature dès à présent à l'adresse : [budgetparticipatif.ville-cachan.fr](http://budgetparticipatif.ville-cachan.fr)

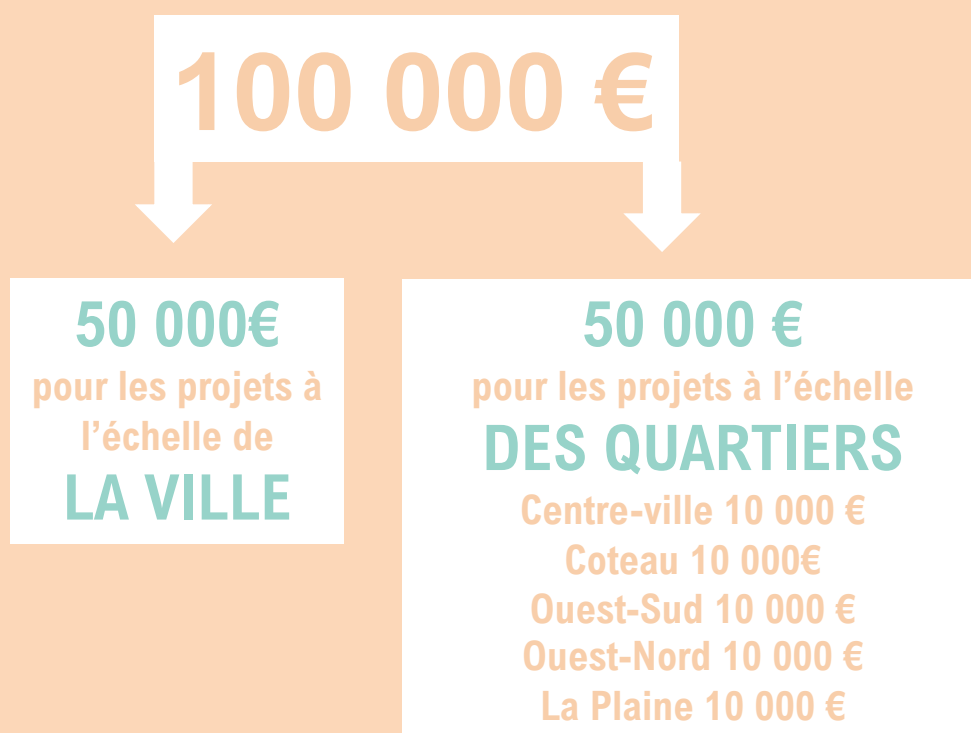
**Lancement du budget participatif : le 17 janvier 2019**  
**[budgetparticipatif.ville-cachan.fr](http://budgetparticipatif.ville-cachan.fr)**

# LE BUDGET DE LA VILLE

Les projets présentés doivent relever du budget de l'investissement et donc d'achats ou de travaux pérennes. Installer des boites à livres, de nouvelles aires de jeux ou encore des boitiers chargeurs de téléphones sur l'espace public... Les possibilités sont nombreuses.



Pour encourager une répartition équitable du budget participatif entre les quartiers de la ville, les projets pourront être proposés à deux niveaux différents ; le quartier ou la ville. Cette répartition quartier/ville permet d'éviter la concentration de réalisations dans un seul quartier de la ville et d'en faire bénéficier tous les habitants de tous les quartiers.



# LE CALENDRIER

## PHASE 1 Dépôt des projets

17 janvier > 17 février



Dès le 17 janvier, les Cachanais pourront déposer leurs projets de façon dématérialisée sur la plateforme [budgetparticipatif.ville-cachan.fr](http://budgetparticipatif.ville-cachan.fr) ou en version papier des urnes prévues à cet effet (à l'Hôtel de Ville, dans les CSC, les bibliothèques, à l'ex-CPAM). Pour être recevables, ils doivent répondre aux critères suivants : être d'intérêt général, à visée collective et relever des compétences communales, être localisé sur le territoire de Cachan, concerner des dépenses d'investissement, ne pas générer de frais de fonctionnement afférents, ne pas concerner des équipements non communaux, être suffisamment précis pour pouvoir être estimé juridiquement, techniquement et financièrement, que le coût estimé de réalisation entre dans les enveloppes prévues.

Les projets seront collectés. Au même moment sera formé le comité citoyen.

Les porteurs de projets recevables viendront ensuite présenter leur projet aux élus, au comité citoyen et aux services municipaux.

Ces derniers examineront enfin la faisabilité technique, juridique et financière des projets proposés. Les conclusions seront présentées au comité citoyen et aux élus.



## PHASE 2 Étude de recevabilité et faisabilité des projets / Ateliers de co-construction avec les citoyens

18 février > 5 mai

## PHASE 3 Vote

6 mai > 6 juin



Les projets seront soumis au vote des Cachanais pendant un mois. Il sera possible de voter via la plateforme en ligne ou dans les urnes réparties dans la ville. Chaque citoyen disposera de cinq jetons à répartir sur ses projets préférés.

À l'issue du vote, les projets lauréats du budget participatif seront annoncés.

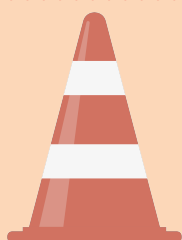


## PHASE 4 Annonce des résultats

10 juin

## PHASE 5 Lancement des réalisations

juin 2019



Les projets entrent en réalisation. Le temps d'exécution dépendra de la nature des projets et les moyens nécessaires à leur déploiement. Les citoyens pourront suivre l'avancée des travaux dans le magazine municipal, sur le site internet et sur le compte Facebook de la ville.